

quatre années après. Tout aussitôt les Hurons, chassés du Haut-Canada, arrivant par petites bandes, se réfugièrent sous les murs de Québec. Ces tristes débris de deux nations autrefois puissantes formèrent des bourgades sous la direction du clergé qui, on peut l'affirmer, car les preuves abondent, n'encourageait nullement le métissage. Les autorités civiles étaient de leur côté opposées à des unions de ce genre, à cause du penchant que manifestaient les Français pour la vie sauvage.

Vers 1680, nous voyons les Abénakis et les Sokokis, autres réfugiés, venant de l'Est, se grouper à Sillery, Bécancour et Saint-François du Lac. Le poste iroquois du saut Saint-Louis et celui (plus mélangé) du lac des Deux-Montagnes, datent aussi de ce moment. L'administration de ces bourgades était faite avec une telle sollicitude que le moindre individu se trouvait surveillé, comme dans les *réductions* des Jésuites de l'Amérique du Sud. C'est dans notre siècle seulement que cette discipline s'est relâchée ; aussi pouvons-nous dire que les blancs mariés avec des sauvagesses sont devenus assez nombreux dans ces petits établissements. Mais, encore une fois, cela n'affecte point les cinq ou six générations qui les ont précédés.

A partir de 1650 il n'y eut plus de Sauvages errants dans le Bas-Canada, sauf les Têtes-de-Boule du haut Saint-Maurice et les Montagnais du Saguenay, réduits à l'insignifiance comme nombre et comme valeur intellectuelle.

Ce qui survivait, en 1700, de peuples réfugiés sous nos murs habitait des villages bien organisés, ceux qui sont nommés un peu plus haut. Souvenons-nous toujours que la ruine des indigènes était complète en 1660 dans le Haut et le Bas-Canada ; les familles dispersées erraient à l'aventure dans l'ouest et dans le nord ; celles qui s'étaient rapprochées de nos habitations y vivaient comme il vient d'être dit.

C'est après la destruction des Sauvages alliés des Français que la colonie agricole du Bas-Canada prit son essor. Française elle était, française elle resta, car il n'y avait pas assez de femmes sauvages pour épouser la huitième partie de nos garçons, en supposant que la chose fût permise—ce qui n'est pas soutenable, puisqu'elle était défendue et qu'aucun document ne révèle, en ce sens, plus que nous en avons montré ci-dessus.